

Direction Opérationnelle de Sidi Bel Abbes
Sous-direction Technique Opérationnelle
Département réseau d'accès

Réf : AT/DOT22/SDT/DRA/.....44/2025

A :

Monsieur le Gérant de l'entreprise
EURL MIDROTRAV
N°86 Rue Frère Djedid Local 02 Remchi, TLEMCEN

Objet : MISE EN DEMEURE N°1.

Projet : Travaux câble FO Cité 50 LOGTS TEKFAOUI KADA +50 LOGTS LPA HARMEL
+40 LOGTS LPA RT ZEROUALA.

Lieux : Sidi Bel Abbes Cité, RT ZEROUALA.

- Vu le contrat d'adhésion N°32/2024 ayant l'objet « TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION OPTIQUE (ODN) ET MODERNISATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION CUIVRE (CDN) EN ODN , Y COMPRIS LE RACCORDEMENT DES CLIENTS A MODERNISER ».
- Vu le bon de commande N°2500072 du 10/03/2025.
- Vu l'ordre de service N°53/25 du 25/02/2025 de démarrage des travaux notifié le 26/02/2025 par le partenaire cocontractant.
- Vu le PV d'ouverture de 26/02/2025.
- Considérant que le délai d'exécution est consommé à 100%.
- Vu la signalisation du DCMP concernant votre absence du chantier depuis le 12/03/2025.
- Vu que nous avons enregistré un retard dans l'exécution des travaux.

De ce qui précède

L'entreprise EURL MIDROTRAV représenté par son gérant est mise en demeure dans un délai de (08) jours à compter de la date de la publication de ladite mise en demeure sur le site WEB d'algerie télécom.

A l'effet de :

Reprendre les travaux, renforcer le chantier et accélérer la cadence des travaux ODN.

Faute par l'entreprise de répondre à cette mise en demeure, Algérie Télécom se réserve le droit de prendre toutes les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de votre entreprise.

Sidi Bel Abbes Le 16/03/2025

ALGERIE TELECOM S.P.A
DOT SIDI BEL ABBES
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
Signé : BENZATTER Ghalem